

## FINANCES

### Délibération n°35-2021 : Adoption du budget primitif 2021 du Budget annexe « déchets ménagers ».

Le Budget primitif est un document de prévisions de recettes et de dépenses voté par le Conseil communautaire avant le 15 avril, pour une année, en fonctionnement et en investissement.

Il autorise le Président à engager les dépenses, dans la limite des crédits votés, et à percevoir les recettes votées par le Conseil communautaire.

Le budget doit être voté en équilibre.

Chaque section présente des dépenses et recettes réelles et des dépenses et recettes d'ordre.

Les opérations d'ordre sont des écritures comptables, c'est-à-dire sans encaissement ni décaissement, mais qui ont une incidence sur la masse du budget. Elles s'équilibrent en affectant un compte de dépenses et un compte de recettes de section à section.

Le Budget primitif du budget annexe « déchets ménagers », qui est proposé pour l'exercice 2021, s'équilibre toutes sections confondues à la somme de 9 079 888,49 €.

L'équilibre budgétaire 2021 sera obtenu grâce aux résultats dégagés les années précédentes et au versement d'une subvention exceptionnelle du budget principal au budget annexe.

La note de synthèse a pour but d'éclairer sur les différents montants prévus en dépenses et en recettes.

#### 1. SECTION DE FONCTIONNEMENT 8 378 373,58 €

Le Budget primitif 2021 est élaboré sur la base des tarifs REOMi votés le 25/09/2018, à laquelle s'ajoute une provision annuelle relative au coût du traitement des Déchets Ménagers à compter du second semestre 2020 votée le 08/12/2020, comme annoncé lors du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté au Conseil Communautaire le 2 mars 2021. Il tient également compte du versement d'une subvention exceptionnelle de 356 384,00 € du budget principal au budget annexe.

Le résultat 2020 de la section de fonctionnement, d'un montant de 514 939,81 € est affectée entièrement sur le compte 002 « excédent de fonctionnement reporté », en recettes de la section de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement augmentent en 2021 de 3% (+ 243 976,35€). Cette augmentation concerne les participations versées au SIREDOM (compte 65) à hauteur de 199 047,45 €, compte tenu d'une augmentation des tarifs concernant la part fixe (qui passe de 17,90€ à 22€ par habitant), de l'augmentation de la TGAP et de la mise en oeuvre d'une comptabilité analytique. Cette augmentation concerne également la constitution d'une provision pour risque d'un montant de 100 000,00 € afin de faire face aux éventuelles admissions en non-valeur à venir. Ces augmentations sont en partie compensées par la diminution des charges à caractère général pour 42 365,51 €.

L'équilibre du budget est réalisé grâce à l'excédent reporté cumulé, à une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe pour un montant de 356 384,00 €. En l'absence de nouveaux emprunts pour 2021, aucune charge financière n'a été budgétisée. Enfin, il n'est pas prévu de recrutement en 2021.

#### ➤ Dépenses de fonctionnement

	Libellé	CA 2020	proposition BP 2021
011	Charges à caractère générale	3 004 106,51	2 961 741,00
012	Charges de personnel	155 470,47	159 500,00
014	Atténuation de produits	-	-
65	Autres charges de gestion courante	4 821 601,10	5 020 648,55
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>7 981 178,08</b>	<b>8 141 889,55</b>
66	Charges financières	-	-
67	Charges exceptionnelles	7 937,79	10 000,00
68	Dotations provisions semi budgétaires	-	100 000,00
022	Dépenses imprévues	-	-
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>7 989 115,87</b>	<b>8 251 889,55</b>
023	Virement à la section d'investissement	-	-
042	Opération d'ordre entre sections	145 281,36	126 484,03
043	Opération d'ordre intérieur de la section	-	-
<b>Total des dépenses d'ordres de fonctionnement</b>		<b>145 281,36</b>	<b>126 484,03</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 134 397,23</b>	<b>8 378 373,58</b>

➤ Recettes de fonctionnement

Ch	Libellé	CA 2020	proposition BP 2021
013	Atténuation de charges	3 601,90	-
70	Produits services	6 796 488,52	6 771 534,97
73	Impôts et taxes	-	-
74	Dotations et participations	787 137,64	533 000,00
75	Autres produits de gestions courantes	15 000,31	500,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>7 602 228,37</b>	<b>7 305 034,97</b>
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels	373,48	558 398,80
78	Produits provisions semi-budgétaires		
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>7 602 601,85</b>	<b>7 863 433,77</b>
042	Opérations ordre transfert entre sections	-	
043	Opérations ordre intérieur de la section	-	
<b>Total des recettes d'ordres de fonctionnement</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Excédent de fonctionnement reporté (002)</b>		<b>-</b>	<b>514 939,81</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 602 601,85</b>	<b>8 378 373,58</b>

## 2. SECTION D'INVESTISSEMENT 701 514,91 €

Concernant le fonctionnement du service, les opérations suivantes sont proposées :

✓ Acquisition de bacs de déchets ménagers et conteneurisation pour le verre et les déchets végétaux en remplacement des sacs distribués actuellement, dans le respect de la réglementation.

✓ Transformation de PAV biflux en PAV verre, remplacement de PAV enterrés.

Le résultat 2020 de la section d'investissement, d'un montant de 454 397,86 € est affectée entièrement sur le compte 001 « excédent d'investissement reporté ».

L'équilibre du budget est réalisé grâce à l'excédent reporté cumulé

Le tableau présenté ci-dessous présente les crédits inscrits à la section d'investissement :

➤ Dépenses d'investissement

Ch	Libellé	CA 2020	proposition BP 2021	RAR	Total budget 2021
21	Immobilisations corporelles	91 855,47	655 000,00	42 457,67	697 457,67
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>91 855,47</b>	<b>655 000,00</b>	<b>42 457,67</b>	<b>697 457,67</b>
020	Dépenses imprévues	-	4 057,24	-	4 057,24
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>-</b>	<b>4 057,24</b>	<b>-</b>	<b>4 057,24</b>
<b>TOTAL</b>		<b>91 855,47</b>	<b>659 057,24</b>	<b>42 457,67</b>	<b>701 514,91</b>

➤ Recettes d'investissement

Ch	Libellé	CA 2020	proposition BP 2021	RAR	Total budget 2021
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1	8 855,06	107 446,20	13 186,82	120 633,02
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>8 855,06</b>	<b>107 446,20</b>	<b>13 186,82</b>	<b>120 633,02</b>
040	Opérations ordre transfert entre sections	145 281,36	126 484,03	-	126 484,03
<b>Total des recettes d'ordres d'investissement</b>		<b>145 281,36</b>	<b>126 484,03</b>	<b>-</b>	<b>126 484,03</b>
<b>Excédent d'investissement reporté</b>		<b>-</b>	<b>454 397,86</b>	<b>-</b>	<b>454 397,86</b>
<b>TOTAL</b>		<b>154 136,42</b>	<b>688 328,09</b>	<b>13 186,82</b>	<b>701 514,91</b>

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le budget primitif 2021, par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres.

**Les membres du Conseil communautaire sont invités à délibérer pour :**

**DECIDER** de voter le Budget Primitif 2021 du budget annexe « déchets ménagers » :

- par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres,

- par chapitre pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres.

**ADOPTER** le Budget Primitif du budget annexe « déchets ménagers » pour l'exercice 2021 comme suit :

<b>Fonctionnement</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Crédit vote	8 378 373,58 €	7 863 433,77 €
Résultat n-1		514 939,81 €
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>8 378 373,58 €</b>	<b>8 378 373,58 €</b>

<b>Investissement</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Crédit vote	659 057,24 €	233 930,23 €
RAR de l'exercice N-1	42 457,67 €	13 186,82 €
Résultat n-1		454 397,86 €
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>701 514,91 €</b>	<b>701 514,91 €</b>

<b>Total Budget</b>	<b>9 079 888,49 €</b>	<b>9 079 888,49 €</b>
---------------------	-----------------------	-----------------------